

● (1710)

C'est urgent parce qu'au rythme où les choses évoluent, il n'y aura plus d'armée canadienne dans trois ou quatre ans; nous semblons en effet avoir des problèmes avec un des programmes de l'OTAN auquel nous participons le plus activement, les patrouilleurs à long rayon d'action. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) dit que cela ne concerne pas son ministère et que c'est le ministère de la Défense nationale qui doit fournir les 200 millions de dollars à verser à la Lockheed. Ce ministère prétend ne disposer que de 50 millions de dollars. D'après le ministre des Approvisionnements et Services, nous devons nous décider d'ici la fin du mois, sinon on n'achètera pas de patrouilleurs à long rayon d'action, le programme sera annulé et le contrat aussi ou alors le Canada cessera de participer à ce programme de défense sur le continent et dans les pays de l'OTAN.

Je souligne l'urgence de la question car, comme le distingué auteur de la motion, nous sommes nombreux à nous y intéresser de très près. Nous tenons à ce que le service soit toujours reconnu à sa juste valeur. Le service est toujours remarquable et il ne faut pas l'oublier. Il y a urgence, car il se peut que nous n'ayons plus de Forces armées d'ici deux ou trois ans. Sachant combien de temps il a fallu attendre pour ériger des monuments à la mémoire des soldats de nos Forces armées depuis la guerre de Corée—et je ne parle que de ceux qui sont disparus en mer—permettez-moi de signaler que nous n'avons pas eu de mal à rendre hommage aux marins de la marine marchande qui sont morts au cours de la Première et de la Seconde Guerre mondiale ou qui ont combattu en Corée. Mais dans les années qui se sont déroulées entre la Première et la Seconde Guerre mondiale et entre la Seconde Guerre mondiale et la Guerre de Corée, de nombreux soldats canadiens sont morts en service et il a fallu beaucoup de temps avant que nous reconnaissions le don qu'ils ont fait de leur vie. Cette reconnaissance ne nous a été accordée que depuis deux ou trois ans sous forme d'une ancre installée dans le parc Point Pleasant à Halifax. Elle devrait y être depuis 25 ou 30 ans.

Je prétends que la Chambre et le gouvernement devraient donner suite à cette motion cette année et non pas dans 20 ou 30 ans, pendant que les hommes qui ont servi avec distinction dans les forces de l'OTAN en Europe, dans l'Atlantique et dans l'espace aérien au-dessus de l'Atlantique nord sont encore de ce monde. C'est une chose à laquelle nous pouvons tous, je crois, donner notre appui. Je fais ressortir le caractère urgent de cette question car nous devons agir tant que les hommes que nous nous proposons d'honorer peuvent recevoir avec distinction et fierté la médaille ou le ruban que propose le motionnaire. Nous sommes en faveur de la motion et j'espère que le gouvernement acceptera l'amendement qui permet de contourner les difficultés de présentation et que la Chambre pourra d'ici quelques minutes amener cette affaire au point où le gouvernement acceptera la motion dans l'espoir qu'en 1976 ou peut être pendant son mandat actuel le Gouverneur général présentera la première de ces médailles et de ces récompenses. Nous félicitons le motionnaire, nous appuyons la motion et espérons que le gouvernement utilisera les quelques prochaines minutes pour indiquer qu'il est disposé à l'accepter et à la proposer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous appuyons volontiers cette motion. Nous félicitons le député de l'avoir présentée et encore plus, nous le félicitons d'avoir réussi à la faire adopter.

OTAN—Décoration

M. Maurice A. Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, au nom de mon ministre qui visite les troupes canadiennes cantonnées en Norvège, je suis très heureux d'informer la Chambre que le gouvernement accepte le principe de cette motion et je tiens à féliciter, en mon nom personnel, le député de York Centre (M. Kaplan) pour avoir proposé cette motion. J'aimerais également lui faire part de toute notre gratitude pour l'intérêt qu'il témoigne aux membres des forces armées. Je lui suis également très reconnaissant d'avoir modifié la formulation de la motion en raison des difficultés inhérentes à sa mise en vigueur. Je veux indiquer deux ou trois de ces difficultés et je tiens à souligner que je ne fais pas cela pour perdre du temps. Ce ne sera pas très long.

D'abord, comme le député l'a lui-même signalé, la multiplication des récompenses tend à réduire la valeur de celles qui existent et il faudra faire attention, en appliquant les modalités de la motion, que cela ne se produise pas avec les récompenses existant dans les forces armées. Nous devons également comparer la situation des forces canadiennes placées sous le commandement de l'OTAN avec celle des forces des autres pays qui sont sous le même commandement. Il a plusieurs années, je pense que c'est en 1968, l'OTAN a étudié la possibilité de décerner une distinction honorifique aux forces des pays membres placées sous le commandement de l'OTAN. Dans l'ensemble, les réactions ont été plutôt négatives, et on a abandonné l'idée. Mais ce dont il s'agit ici, c'est d'une distinction pour services rendus offerte par le Canada aux soldats canadiens.

Autre point, il est possible que les Forces armées ne soient guère en faveur de nouvelles distinctions. Il ne serait pas de bon augure que la distinction soit un sujet de controverse chez ceux à qui elle est destinée. Je voudrais aussi insister sur le fait que cette distinction doit récompenser les services ordinaires, c'est du moins comme cela que je la vois. Ce n'est pas une autre distinction pour bravoure. Elle s'adresse aux soldats qu'elle récompense pour leur service au sein des Forces armées. Toutefois, à tout prendre, le gouvernement est en faveur de la motion et je recommande à la Chambre de l'adopter rapidement.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le distingué secrétaire parlementaire voudrait-il traiter d'une question plutôt brève.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Oui, Monsieur l'Orateur.

M. Forrestall: Je me félicite de l'attitude du gouvernement à l'égard de ce projet de loi et je réitère mes félicitations à l'endroit du distingué député de York Centre. Il s'agit d'une récompense canadienne à décerner au personnel canadien en service, mais a-t-on pensé que de temps à autre des non-Canadiens participent à des opérations aux côtés de Canadiens dans le cadre de l'OTAN? Le gouvernement canadien ne pourrait-il pas songer à inclure ce petit groupe de personnes, qui sont très peu nombreuses—mais qui, néanmoins, font partie en permanence de nos forces armées en vertu de programmes d'échanges d'officiers, et autre—dans la catégorie des personnes ayant droit à la distinction honorifique, c'est-à-dire le ruban ou la médaille, pour services rendus?

● (1720)

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je suis sensible à la demande du député mais je crains de ne pouvoir lui donner de réponse définitive. Il me semble que cela poserait un problème de protocole, car